

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

Présents :

Mr BECKER Paul, Maire

Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, adjoints

Mr TAILLIART Romaric, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck,

Mme DUBUET Nathalie, Mr PATRIARCHE Joël, Mr SORDET Eric, Mme CAIRE Marie-Christine, Mr MARCHETTO Jocelyn, conseillers

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 7 janvier 2016 est adopté.

2°) DELIBERATION SICECO

Le Comité syndical du SICECO a adopté, par délibération du 16 décembre dernier, la modification de ses statuts, destinée à élargir le champ de ses activités, en se dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et à permettre aux Etablissement Publics Intercommunale à fiscalité propre de devenir membres du Syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : accepte les nouveaux statuts du SICECO.

3°) GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune a été signataire de la convention permettant l'exercice, durant l'année 2015, de la compétence « gestion des eaux pluviales » pour le compte de la Communauté d'agglomération. Cette convention avait pour objectif de permettre à la collectivité de réaliser l'étude technique et financière de transfert qui devait s'achever en fin 2015.

L'évolution de la législation (loi NOTRe redéfinissant les compétences des collectivités), la densité et la complexité des informations déjà collectées auprès des communes n'ont pas permis de définir avec précision le périmètre à transférer. Cela nécessite donc de reconduire les conventions avec les communes pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire la convention « gestion des eaux pluviales » pour un durée de 1 an jusqu'au 31 décembre 2016.

4°) P.L.U

Concernant la révision du PLU, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente délibération doit être refaite, des précisions doivent compléter le texte initialement accepté soit :

« de s'interroger et de prendre d'éventuelles dispositions concernant les constructions dans certaines zones agricoles

de s'interroger et d'intégrer le projet de mise en place d'une voie douce d'accès au site des étangs d'or »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : accepte les informations complémentaires pour la révision du PLU

5°) SURVEILLANTE D'ENFANTS A LA SORTIE DE L'ECOLE

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Madame JUILLARD institutrice surveille les enfants pendant 5 minutes avant l'arrivée du bus.

Son temps de surveillance est de 36 heures 52 minutes pour l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire propose de lui rémunérer ces heures comme cela est fait chaque année à raison de 12.82€ de l'heure.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition

6°) SECURITE DU LE VILLAGE

Rue Champs Guillaume : Réalisation d'un plateau ralentisseur entre bordures existantes y compris engravure et application d'enrobés sur une épaisseur de 10 cm : 2 480€

Rue la Boutière : Réalisation d'un plateau ralentisseur entre caniveaux y compris engravures, application d'enrobés et sur 10 cm et confection de chantiers longitudinaux : 2 480€

Ecluse centre du village : Rabotage de l'ensemble de l'emprise de l'écluse et réfection des enrobés (140kg/m²) : 3 200€

Fourniture et pose de pavés pépites dans le virage rue de l'Eglise,

Pour la création de chicanes rue de la Boutière et rue du Champ Guillaume fourniture de vasques en plastique, fourniture et pose de panneaux type A3, et fourniture de potelets bois : 4 500€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ces travaux de voirie et décide de faire des demandes de subventions.

7°) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AIDE DE MR MANSOT

Monsieur Le Maire explique au Conseil que le contrat de Mr MANSOT (emploi aidé)arrive à échéance le 21 avril 2016, et demande si la Commune doit le reconduire pour 6 mois.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour reconduction du contrat.

8°) RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART DE L'EGLISE

Un devis a été établi environ 12 000€ pour :

- Retable
- ST Abdon
- St Vincent
- Vierge

D'autres devis seront demandés.

9°) SIVU

Les communes constituant le SIVU (Pompiers) sont les communes de Corcelles les Arts et Merceuil; Le cadre juridique des SIVU ne permet pas l'intégration d'autres communes; Notre commune ainsi que celle d'Ebaty, verseront 500€ sous forme de subvention.

10°) LOCAL DU CANTONNIER

La commune voulait acheter une bande de terrain d'environ 55 m² appartenant à Mme OLIVAIN.

Vue le coût élevé de frais de géomètre et de notaire, Mme OLIVIAN ferait don de cette parcelle mais en contrepartie demande à la commune de faire réaliser les fondations du mur qui s'affaisse en même temps que la nouvelle construction. L'étude financière est en cours

11°) BULLETIN

Le discours des vœux du Maire sera joint au bulletin municipal.

12°) DOCUMENTS D'URBANISME

La communauté d'agglomération a mis en place une plateforme d'instruction des autorisations du droit des sols.

Pour le compte de la commune, 4 dossiers ont été traités en 2015:

- 1 CUB
- 1 Déclaration préalable
- 2 permis de construire

Le coût total des prestations s'élève à 871.97€.

13°) DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE CUVERIE RUE DES EAUX

Suite au dépôt de permis de construire par l'EARL Domaine La Galopière (projet situé rue des eaux, terrain après la maison de Mr G'MUR, le dossier a été déposé auprès du service d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération.

Ce service a transmis le dossier aux différents organismes concernés (EDF, GAZ, SDIS, France Télécom)

EDF a répondu : « Pour la puissance de raccordement demandé de 66kVA (72 kVA triphasé pour étude) et sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, nous vous informons qu'une contribution financière est due par la commune é ERDF soit 33 977.16€. » Après avoir pris informations auprès de la Communauté d'Agglomération, la commune est en droit de refuser de prendre en charge le montant de cette contribution ; celle-ci reviendrait au demandeur.

(Descriptif des travaux pour que ce projet se réalise : il faut créer une ligne électrique du transformateur se trouvant devant le château jusqu'au terrain).

14°) INFORMATIONS DIVERSES

- Achat de guirlandes : devis 10 guirlandes de 10m coût : 390€
- Nom de la rue dans la zone artisanale (Gens du voyage) : Rue du Champ Carré
- Prochain Conseil Municipal : 3 mars 2016
- Réunion commission finances pour préparation du budget : mardi 23 février 2016

15°) QUESTIONS DIVERSES

- Voisins vigilants
- Envoi de message d'alerte à tous les habitants de TAILLY
- Vélos stationnés dans la cour de l'école : peut-être les mettre au parking derrière la salle communale.
- Poubelles : demander à la société qui fait le ramassage de remettre les poubelles vides le plus près des maisons et non sur la chaussée

- Mr Le Maire a signé l'autorisation pour que Mr GUILLEMIER, piégeur de ragondins agréé, intervienne sur la commune.
- Certains conseillers ont été surpris qu'il n'y ait pas les anciens conseillers aux vœux. Il a été répondu par Mr le maire que la salle ne permettait pas d'accueillir plus de 50 personnes et qu'il fallait malheureusement faire un choix.
- Fossé route de Beaune entre chez Mr BERNARD et chez Mr DUBUET : Après une forte pluie, une étrange mousse jaune orangé est apparue.
- l'amicale des sapeurs-pompiers a demandé l'autorisation de faire un vide grenier sur le terrain du tennis et demande le prêt de la structure, des tables, électricité. Ce vide grenier se déroulerait le 5 juin 2016. Le Conseil Municipal donne son accord.